



LA BETTERAVE

On y croit! TAM TAM AGRO!

Désherbage - Avril 2017

Début des T2 en conditions difficiles

Les conditions climatiques sont favorables au développement des betteraves mais aussi à celui des adventices. Si on ne veut pas être dépassé, la vigilance s'impose dans le suivi des parcelles.

1. Intervenir au bon stade et au bon moment

- Positionner le 2^e traitement de post levée (T2) 6 à 8 jours après le T1, sur des adventices jeunes : **du stade point vert à cotylédon**. Si ce stade est dépassé, adapter le programme de désherbage en augmentant le dosage.

- Traiter impérativement **le matin dès la levée du soleil jusqu'à 8h - 8h30** pour bénéficier au maximum de l'hygrométrie de la nuit. En dehors de ce créneau, les adventices sont moins réceptives, la qualité de la pulvérisation est moindre. En cas de gelées matinales, attendre que les températures redeviennent positives pour intervenir.

Stade trop avancé



Stade correct



2. Adapter le programme

Les conditions sèches réduisent l'efficacité et la rémanence des racinaires. Pour pallier cet inconvénient, modifier son programme de désherbage :

Augmenter les doses des produits de contact

Bétanal booster (0.9 – 1L)
Goltix 90 (0.3Kg)

ou

Beetup Compact (1 - 1.2L)
Tornado Combi (0.8L)

ou

Bettapham SC (1-1.2L)
Candi 500 SC (0.2 – 0.25 L)
Goltix 90 (0.3 Kg)

Privilégier l'utilisation de Safari en conditions sèches

SAFARI (15g)

Mercuriale
Colza, Sanve, Ravenelle
Renouée des oiseaux

SAFARI (20g)

Ethuse et Ammi Majus
Flore développée



Ethuse



Mercuriale

Augmenter la dose d'huile

Pour augmenter l'efficacité du désherbage, augmenter les doses d'huiles à 0.7 à 1 L, sauf pour Bétanal Booster (pour lequel on doit maintenir la dose de 0.5L).

En technique bas volume, on utilise une dose d'huile de 1 % du volume d'eau.

Exemple pour un volume d'eau de 50L, on utilise 0,5L d'huile à l'hectare.

Avant toute utilisation d'un produit phytosanitaire, lire attentivement l'étiquette sur l'emballage et suivre les recommandations d'utilisation.

SAINT LOUIS SUCRE MEMBER OF SÜDZUCKER GROUP